

Fusion SAE-CTT-CAM une réunion pour rien

Le 12 avril 2011 l'administration organise la deuxième réunion avec les organisations syndicales représentatives des SAE pour présenter l'état des lieux des corps de SAE, de contrôleurs des transports terrestres (CTT) et de contrôleurs des affaires maritimes (CAM - ayant des fonctions administratives) en vue de la fusion de ces trois corps.

Cette deuxième réunion est un bis repetita de la 1ère réunion puisque le calendrier et la méthodologie sont à nouveau présentés.

L'administration propose 4 réunions autour des thématiques suivantes :

- les missions
- les rémunérations et régimes indemnitaires
- le recrutement-formation
- l'examen du nouveau texte statutaire.

Elle rappelle que l'objectif est de présenter le décret de fusion fin 2011.

Cependant, elle n'exclut pas l'hypothèse d'un dérapage du calendrier conduisant à une parution des textes et à une intégration dans le NES (nouvel espace statutaire) en début d'année 2012.

ET DIRE QUE L'ADMINISTRATION LORS DE LA DERNIERE REUNION A AFFIRME QUE LA DATE BUTOIR ETAIT LE 31 DECEMBRE 2011.

L'administration précise que certains sujets continueront à être examinés au delà de la publication des textes (organisation des épreuves concours, formation, promotions, recrutements).

Compte tenu de l'incertitude de la date de publication des textes, **FORCE OUVRIERE** demande à l'administration de prendre toutes les dispositions pour que les promotions par tableau d'avancement 2012 puissent se réaliser.

FORCE OUVRIERE exige que le retard pris permette d'organiser l'examen professionnel de SACE selon les anciennes modalités puisque le décret fusion n'aura pas été publié (possibilité de passage du 1er au 3ème niveau de grade).

FORCE OUVRIERE interroge l'administration sur l'identification des spécialités dans le nouveau corps fusionné.

L'administration prévoit 3 spécialités :

- administration générale
- transports terrestres
- administration de la mer

Pour **FORCE OUVRIERE** il s'agit d'une fusion dogmatique qui est conditionnée dans une logique purement comptable au détriment des statuts et des agents.



Dans ce contexte **FORCE OUVRIERE** interpelle l'administration sur le danger d'une seule spécialité administration générale pour les SAE. Les SAE occupent actuellement des postes variés dans différents domaines.

Face aux inquiétudes de **FORCE OUVRIERE**, l'administration indique sa volonté de ne pas cantonner les SAE sur certains types de postes purement administratifs et affirme y être vigilante.

Par ailleurs, elle indique vouloir profiter de cette réforme pour améliorer le déroulement de carrière des SAE aussi bien à l'intérieur du corps que pour l'accès à la catégorie supérieure.

FORCE OUVRIERE insiste pour que l'administration mette en place des mesures dérogatoires qui permettent aux SAE recrutés avant la réforme de ne pas être pénalisés dans leur déroulement de carrière par la mise en place du NES. En effet, l'augmentation de la durée de carrière et les obstacles supplémentaires infligés par le NES compromettent fortement le déroulement de carrière à

l'intérieur du corps pour les SACN par exemple.

FORCE OUVRIERE insiste sur le niveau d'études des agents du corps qui pour environ 50% d'entre eux ont au moins un BAC+2 (ces chiffres ont pu être utilisés grâce à l'enquête lancée par FORCE OUVRIERE et à laquelle de nombreux SAE ont répondu)

Pour **FORCE OUVRIERE**, l'administration fait des promesses sans avoir les moyens de les tenir puisque la décision finale appartient à la DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique).

FORCE OUVRIERE rappelle qu'il n'a pas signé les accords concernant le nouvel espace statutaire (NES), réforme pénalisante pour la majorité des SAE.

La signature de certaines organisations syndicales permet à l'administration de mettre en œuvre cette réforme.

FORCE OUVRIERE exige une véritable réforme de la catégorie B.

Les SAE ne doivent pas payer au prix fort une réforme en trompe l'œil

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM : PRENOM :

SERVICE : GRADE :

INM (indice net majoré) :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

**MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**